MINISTERE DU PLAN

CENTRE NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES

DIRECTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix
-:-:-:-:-:-:-

(D)ECRET N° 84/590 Du 27/6/84/MP-CNSEE-DAF
portant promotion au titre de l'année 1978 de Monsieur KOUZOUNGOU Ferdinand, Ingénieur Statisticien des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique)

(/ I S A S :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13/11/80 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
D.F.P. (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9-5-62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires de la catégorie A I ;
(/u le décret n° 63/410 du 12-12-63 portant statut commun des cadres du personnel technique des Services de la
D.G.B. Statistique ;
(/u le décret n° 65/170 du 25-6-65 règlementant l'avancement des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 74/470 du 31/12/74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u le décret n° 79/[illegible] du 4-4-79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/630 du 27-12-80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
D.C.F. Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérims des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 83/320 du 3-5-83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n°_____/MP/CNSEE-DAF du_____
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1978 de Monsieur KOUZOUNGOU Ferdinand, Ingénieur Statisticien de 2e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) ;

(D) E C R E T E :

.../...

ARTICLE 1ER.- : Monsieur KOUZOUNGOU Ferdinand, Ingénieur Statisticien de 2e échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Statistique) en service au Ministère des Finances, à Brazzaville est promu au 3e échelon de son grade au titre de l'année 1978 pour compter du 19-8-78 : ACC = Néant.

ARTICLE 2.- : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter de la date ci-dessus indiquée et du point de vue de la solde pour compter du 1er-1-81, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, LE 27 Juin 1984

Par le Premier Ministre
Chef du Gouvernement,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre du Plan,

- Pierre MOUSSA -

Le Ministre des Finances,

- Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU -

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale,

- Bernard COMBO MATSIONA -

AMPLIATIONS :

- JORPC..... 1
- DFP..... 2
- DCB..... 2
- DGI..... 2
- MINI-PLAN..... 2
- DOSSIER DFP..... 6
- DOSSIER CNSEE..... 6
- INTERESSE..... 2
- SGG/BC..... 2/25